



CONDITIONS GENERALES : EXPOSITION

L'association le Pavé d'Orsay a pour objet de favoriser l'intégration des artistes dans le paysage culturel, en leur permettant de faire découvrir leur œuvre au public, avec la mise à disposition de la salle du Pavé d'Orsay au 48 rue de Lille, Paris 7.

PROPOSER UNE EXPOSITION : Choix des œuvres

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection d'artistes visuels se réunissant trois fois par an. Les œuvres sont sélectionnées en fonction de leur intérêt artistique, les possibilités offertes par l'espace et leur adéquation à la vision artistique du Pavé d'Orsay.

Une proposition d'exposition peut être faite à tout moment et sera discuté à la réunion du comité qui suit réception de la demande. Elle doit comporter les éléments suivants et sera envoyé par voie informatique si possible.

- Un lien vers un site Internet ou un dossier Dropbox, montrant dix images des œuvres que vous voulez exposer, ou d'œuvres similaires récentes, avec mention des dimensions/techniques utilisées.
- La démarche artistique des œuvres exposées.
- Un CV présentant les expositions faites, les diplômes reçus, le parcours de l'artiste.
- Le nom, adresse, téléphone, site web et email de l'artiste
- Mois de préférence et mois à éviter

L'espace étant multifonctionnel, accueillant cours/spectacle vivant en dehors des horaires d'exposition, les œuvres proposées doivent être accrochés aux murs. Donc ni sculptures ni installations sont envisageables.

DUREE, HORAIRES, INFO GENERALE

Durée : Dix jours ouverts - la galerie est fermée le mercredi.

Vernissage le jeudi soir, accrochage la veille entre 10h30 et 16h, décrochage le mardi matin 12 jours après.

Horaires : de 13h à 18h tous les jours sauf mercredi. D'autres activités (concerts, conférences, cours de théâtre) peuvent avoir lieu en soirée, sauf le soir du vernissage réservé pour l'artiste.

Deux personnes de la galerie seront présentes pour aider l'artiste avec l'accrochage. Les œuvres présentées lors de l'exposition doivent être cohérentes avec celles qui sont montrées dans le dossier de candidature.

La galerie étant un lieu associatif, il est demandé à l'artiste d'assurer dans la mesure du possible, ses permanences. En cas de problème, le Pavé d'Orsay peut faire appel à l'aide de membres bénévoles pour jusqu'à deux permanences.

CONDITIONS FINANCIERES

Les frais de galerie sont de 600€ pour la période de l'exposition, et sont payables, sur facture, au plus tard deux semaines avant la date d'ouverture de l'exposition. Cette somme comprend une cotisation de 25€ à l'Association le Pavé d'Orsay car afin de bénéficier des locaux l'artiste doit être membre de l'association.

Une participation supplémentaire aux frais de l'Association LE PAVE D'ORSAY est fait sous forme d'un don de 20% sur le montant des ventes.

Peuvent s'ajouter à ceci si l'artiste le souhaite
70€ pour l'achat d'apéritif pour le vernissage

70€ pour impression professionnelle de 200 cartons d'invitation à partir d'un visuel fourni par l'artiste
Ces deux services sont fournis à prix coutant. L'artiste peut aussi choisi de s'en occuper lui-même
En cas d'utilisation du vidéoprojecteur une contribution de 30€ sera demandée.

Au moins 80% des œuvres doivent être offertes à la vente. L'Association LE PAVE D'ORSAY ne traite pas les règlements de la part des acheteurs. Les ventes se passent directement entre l'artiste et l'acheteur.

ANNULATION/REPORT

En cas de report ou d'annulation de l'évènement par l'artiste :

- 2 mois avant la date convenue initialement, 50% des frais seront dus
- 1 mois avant la date convenue initialement, 100% des frais seront dus

PROMOTION de l'EXPOSITION

Un vernissage est organisé avec l'artiste

L'artiste doit choisir une œuvre qui servira de visuel et l'envoyer en version digitale au Pavé d'Orsay 6 semaines avant l'exposition. Le Pavé d'Orsay s'en sert pour envoyer les informations de l'exposition via sa newsletter, son site, sa page Facebook et son Instagram et pour le carton d'invitation (si cette option est retenue par l'artiste)

Les cartons d'invitations sont remis à l'artiste pour distribution à ses contacts, le Pavé d'Orsay en garde une vingtaine pour mise à disposition dans la salle et distribution dans le quartier.

Comme pour toute galerie, il est ESSENTIEL que l'artiste fasse travailler ses propres réseaux de la région Parisienne pour assurer le succès de son exposition.

ASSURANCE

Les œuvres exposées ne sont pas couvertes par l'assurance de l'association du PAVE. L'artiste est responsable de faire assurer ses œuvres s'il le souhaite.

URSSAF

Nous attirons l'attention des artistes résidant en France sur leurs obligations envers <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/> (anciennement la maison des artistes)




RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER



NOUS SUIVRE SUR INSTAGRAM



L'ENGAGEMENT DU PAVE D'ORSAY

	
Ce que nous vous proposons	Ce que nous ne pouvons pas garantir
La mise à disposition d'une belle espace équipée et abordable Le soutien d'une équipe de bénévoles expérimentés pour vous accompagner dans la préparation et la mise en place de votre exposition La diffusion des informations sur notre site, newsletter, Instagram et Facebook L'impression de vos cartons d'invitation si vous le désirez	Un contact avec des galeristes / collectionneurs Un nouveau public nombreux La visite des journalistes/professionnels Des ventes (même si le plus souvent il y en a !)
	
	C'est pourquoi en tant que bénévoles nous comptons aussi sur vous, l'artiste, pour travailler vos réseaux et vos contacts.

RAPPEL ELEMENTS A ENVOYER – EXPOSITION AU PAVE D'ORSAY

Nom de l'artiste :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou mobile :

Email :

Site Web :

Mois de préférence :

Mois à éviter :

Eléments à envoyer avec les informations ci-dessus à lepavedorsay@gmail.com

- Un lien vers un site Internet ou un dossier Dropbox, montrant dix images des œuvres que vous voulez exposer, ou d'œuvres similaires récentes, avec mention des dimensions/techniques utilisées.
- La démarche artistique des œuvres exposées.
- Un CV présentant les expositions faites, les diplômes reçus, le parcours de l'artiste.

Si vous n'avez pas la possibilité de présenter un dossier internet merci de nous contacter par courrier @ Le Pavé d'Orsay, Commission Arts Plastiques, 48 rue de Lille 75007 Paris